

ATELIER «GRAINE DE CRÉATEUR DE MODE»

DU 9 SEPTEMBRE 2019 AU 19 JUIN 2020

• **CP / CE1** (CE2 : SI L'ATELIER 2 EST COMPLET ET DANS LA MESURE DES PLACES RESTANTES)

LE MARDI DE 16 H 40 À 17 H 40

• **CE2 / CM1 / CM2**

LE JEUDI DE 16 H 40 À 17 H 40

L'ATELIER

Les enfants aborderont de manière ludique, la connaissance de la mode et les différentes techniques de création : dessin de mode, couture, customisation, réalisation de bijoux. Les apprentis stylistes pourront ainsi développer leur créativité et leur dextérité, ainsi qu'affirmer leurs goûts et leur personnalité propre au travers d'une activité faisant appel à leur imagination.



LES POINTS FORTS

- Motricité fine • Apprentissage de la patience • Développement de la personnalité et de la créativité • Concentration • Confiance en soi

Tout le matériel est fourni sauf :

- un vieux tablier
- 2 paires de ciseaux - (une pour le papier et une pour le tissu) marquées au nom de l'enfant



Monsieur, Madame :

Parent(s) de :

en classe de :

S'engage : ☐ Pour l'année le mardi de 16 h 40 à 17 h 40 (CP / CE1/ CE2).

☐ Pour l'année le jeudi de 16 h 40 à 17 h 40 (CE2/CM1/CM2).

Et verse :

☐ la somme de 280 € par chèque pour l'année

☐ 2 x 140 € soit 280 € pour l'année (2 chèques de 140 € qui seront encaissés début septembre et en janvier).

Important : Je ne peux pas prendre plus de 10 enfants (CP / CE1) et 12 enfants (CE2/CM1/CM2), ceci pour le bon fonctionnement des ateliers. Les inscriptions s'arrêteront aux 10 premières réponses pour les CP / CE1 et aux 12 premières réponses pour les CE2 /CM1/CM2. S'il y a moins de 8 enfants inscrits à l'un des ateliers celui-ci sera annulé ou les enfants seront intégrés à l'autre atelier selon les places disponibles. Votre inscription est un engagement à l'année. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de déménagement hors de la ville, de maladie longue durée ou de chômage. Un remboursement au prorata temporis sera effectué sur présentation de justificatifs pour les cas précités ci-dessus. Les chèques sont à établir à l'ordre de Dorothee Bruet à renvoyer avec tous les documents remplis à l'adresse suivante

Dorothee Bruet , 6 bis rue Jules Parent, 92500 Rueil Malmaison.

SIGNATURES DES PARENTS :

Photo
Obligatoire



ATELIERS 2019 - 2020 -
ECOLE SAINT CHARLES - NOTRE DAME

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

à remplir et à joindre avec la fiche d'inscription

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Classe :

	Père (ou tuteur)	Mère
Nom et Prénom		
Adresse		
Code postal / Ville		
Tél (Port/Fixe)		
Email		

EN CAS D'URGENCE :

N° de téléphone à appeler :

N° de sécurité sociale de la personne responsable :

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s), Père, Mère, Tuteur légal, responsable de l'enfant
autorisons Dorothee Bruet à faire soigner notre enfant et faire pratiquer les interventions
d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est valable sur toute la durée
de l'atelier.

Fait à Le

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé ».